Source: <u>Dossier de presse</u> – L'agenda des réouvertures, gouvernement.fr

## CALENDRIER DE RÉOUVERTURE - AGRITOURISME



## Dormir

	A partir du	19 mai	9 juii	n	30 juin	
	Chambres d'hôtes, gîtes	Seuls les hébergements individuels ou familiaux sont ouverts.				
	ruraux, gîtes de groupe,					
	campings à la ferme					
	Vacances d'enfants avec	Activité suspendue sau	ıf à	À compter du 20 juin : ouverts		
	hébergement	exceptions				

## Découvrir et s'amuser

Deconill et à dilloset							
19 mai	9 juin	30 juin					
Groupe de 10 personnes	Plus de limitations dans						
Il convient cependant de <b>der</b>	le respect des mesures						
Préfecture du département.	barrières.						
Jauge: - Moins de 8m2		100 % de l'effectif					
= 1 pers.	<b>Jauge:</b> 4 m2/pers. dans	autorisé dans le respect					
- Au-delà = 8m2/pers.	la limite de l'effectif	des mesures					
dans la limite de l'effectif	autorisé.	barrières et de					
maximal autorisé.		distanciation.					
L'accueil des scolaires est autorisé, dans le respect des mesures barrières et de							
distanciation. Néanmoins, si certaines dispositions du protocole de l'établissement							
d'accueil sont moins strictes que celles du protocole sanitaire de l'éducation							
nationale, alors ce sont les dispositions du protocole de l'éducation nationale qui							
s'appliquent.							
Pratiquants : accueil de tous publics. Spectateurs : jauge de 35% de l'effectif							
autorisé. Plafond à 1000 personnes.							
	Pass sanitaire au-delà						
Fermeture sauf exceptions	de 1 000 personnes.						
	Plafond maximal fixé par						
	le préfet.						
		Jauge de 100 % . Règles					
	Jauge de 65 %, et	de distanciation					
<b>Jauge</b> de 35 % ,	plafond de 5 000	applicables dans les					
plafond de 800	personnes. Règles	espaces de circulation.					
personnes. Règles	définies pour les hôtels,	Règles définies pour les					
définies pour les hôtels,	cafés et restaurants pour	hôtels, cafés et					
cafés et restaurants pour	l'activité de restauration.	restaurants pour l'activité					
l'activité de restauration.	Pass sanitaire au-delà	de restauration. Pass					
	de 1 000 personnes.	sanitaire au-delà de					
		1 000 personnes.					
	Groupe de 10 personnes  Il convient cependant de der  Préfecture du département.  Jauge: - Moins de 8m2  = 1 pers Au-delà = 8m2/pers. dans la limite de l'effectif maximal autorisé.  L'accueil des scolaires est distanciation. Néanmoins, si d'accueil sont moins strictes nationale, alors ce sont les s'appliquent.  Pratiquants: accueil de tot autorisé. Plafond à 1000 p  Fermeture sauf exceptions  Jauge de 35 %, plafond de 800 personnes. Règles définies pour les hôtels, cafés et restaurants pour	Groupe de 10 personnes  Il convient cependant de demander l'avis de la  Préfecture du département.  Jauge : - Moins de 8m2 = 1 pers Au-delà = 8m2/pers. dans la limite de l'effectif maximal autorisé.  L'accueil des scolaires est autorisé, dans le respect de distanciation. Néanmoins, si certaines dispositions du pro d'accueil sont moins strictes que celles du protocole sanit nationale, alors ce sont les dispositions du protocole de s'appliquent.  Pratiquants : accueil de tous publics. Spectateurs : jaug autorisé. Plafond à 1000 personnes.  Fermeture sauf exceptions  Jauge de 65 %, et plafond de 5 000 personnes. Règles définies pour les hôtels, cafés et restaurants pour l'activité de restauration.  Pass sanitaire au-delà					

## Se restaure

A partir du	19 mai	9 juin	30 juin
Ferme auberge	Ouverture en terrasse : assis, jauge de 50 %, 6 pers. max (étant arrivées ensemble) par table Fermeture en intérieur	Ouverture en terrasse: assis, jauge de 100%, 6 pers. max par table Ouverture en intérieur: jauge de 50%, 6 pers. max par table	100 % de l'effectif autorisé dans le respect des mesures barrières et de distanciation.
Table d'hôtes	Ouverture pour tous en terrasse: assis, jauge de 50 %, 6 pers. max (étant arrivées ensemble) par table. Restauration en intérieur exclusivement réservée aux clients résidants sur place.	Ouverture en terrasse : assis, jauge de 100%, 6 pers. max par table Ouverture en intérieur (également pour les clients extérieurs) : jauge de 50%, 6 pers. max par table	100 % de l'effectif autorisé dans le respect des mesures barrières et de distanciation.
Dégustation, apéritif fermier, goûter, pique-nique	Toute activité de dégustation de produits à la ferme en extérieur et en intérieur, pouvant être assimilée à des activités de restauration, doit suivre les règles imposées à la restauration.  Ouverture en terrasse : assis, jauge de 50 %, 6 pers. max (étant arrivées ensemble) par table  Fermeture en intérieur  Il convient cependant de demander l'avis de la  Préfecture du département.	Toute activité de dégustation de produits à la ferme en extérieur et en intérieur, pouvant être assimilée à des activités de restauration, doit suivre les règles imposées à la restauration.  Ouverture en terrasse: assis, jauge de 100%, 6 pers. max par table  Ouverture en intérieur: jauge de 50%, 6 pers. max par table II convient cependant de demander l'avis de la Préfecture du département.	100 % de l'effectif autorisé dans le respect des mesures barrières et de distanciation. Il convient cependant de demander l'avis de la Préfecture du département.
Débits de boissons	Ouverture en terrasse : assis, jauge de 50 %, 6 pers. max (étant arrivées ensemble) par table Fermeture en intérieur	Ouverture en terrasse: assis, jauge de 100%, 6 pers. max par table Ouverture en intérieur: jauge de 50%, 6 pers. max par table, pas de service au bar.	100 % de l'effectif autorisé (assis) dans le respect des mesures barrières et de distanciation. Pas de service au bar.
Marchés	Jauge: Couverts = 8m2/pers. Ouverts = 4m2/pers.	Couverts : jauge de 4 m2/pers. Pas de jauge pour les marchés ouverts.	Pas de jauge. Application des mesures barrières et de distanciation.